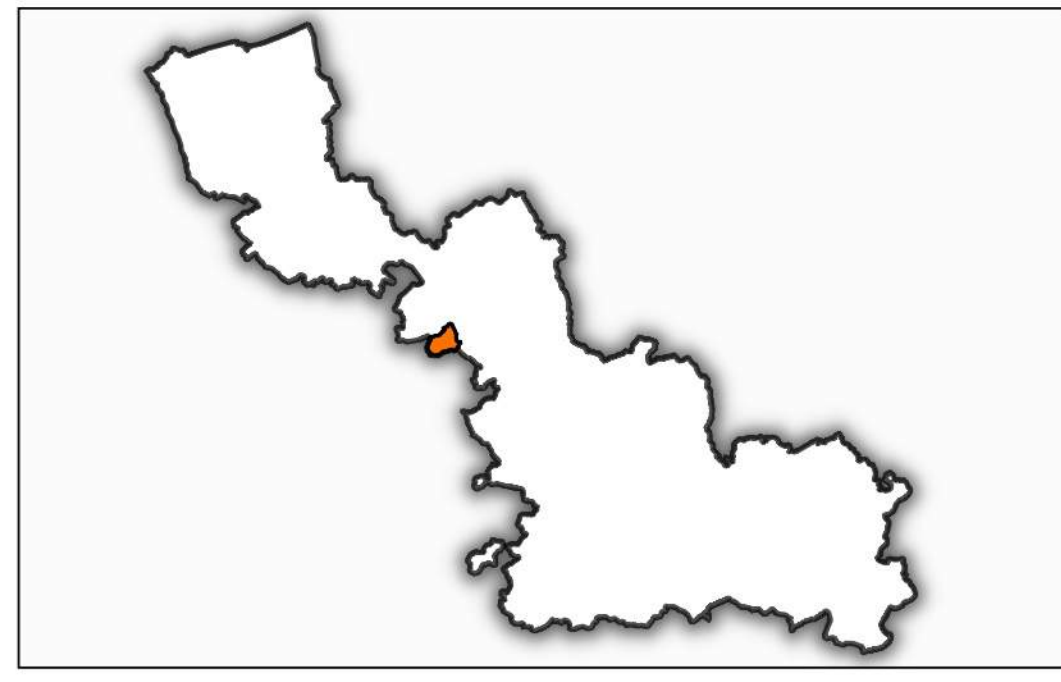


E.P.C.I
de la
HAUTE DEÛLE

Carte S.R.C.E



Pour information

Schéma Régional de Cohérence
Ecologique

trame verte et bleue

D.D.T.M 59


Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord

PLAN
1/4

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbaine

Date de mise à jour : novembre 2017

Sources : Géomatique Services
© IGN 2016 - © 2017 Ppze
Email : ddtm59@nd.pou.fr



LEGENDE

- Contour de commune
- Corridors à renaturer
- Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques
- Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques
- Corridors écologiques
- Reservoir de Biodiversité à préserver
- Reservoir de Biodiversité à renaturer

Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVB)
Outil d'aménagement du territoire, le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVB) est un réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques.
Il vise à préserver les services rendus par la biodiversité, à assurer sa perte en maintenant et restaurant ses capacités d'évolution et à la remettre en bon état des continuités écologiques.
Le SRCE-TVB vise à identifier, préserver et restaurer les continuités écologiques nécessaires au maintien de la biodiversité, afin de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de se reproduire, de se nourrir...
Le terme « SRCE » est composé de « TVB » pour l'acronyme de Schéma en filigrane des Bonnes Régions.
Le SRCE-TVB du Hauts-de-France a été arrêté par le préfet de région le 14 juillet 2014.
NOTA :
- Les réserves de biodiversité sont des espaces pouvant abriter des espèces ou populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accès de nouvelles localités d'espèces.
- Les corridors écologiques assurent les connexions entre les réserves de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'enrichissement de leur cycle de vie.
- Les obstacles sont des freins à la fonctionnalité des continuités écologiques identifiés dans l'acte cartographique dans la cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état assignés aux éléments de la trame verte et bleue.